

Règlement intérieur

Maison Pour Tous 2019-2020

La Maison Pour Tous est une association, qui a pour vocation d'améliorer le quotidien et le « vivre ensemble », en accompagnant les projets collectifs des habitants. Parmi ceux-ci, nous vous proposons divers ateliers. Pour vous inscrire, vous devez être adhérent de l'association.

En vous inscrivant, vous vous engagez pour l'ensemble de l'année scolaire ; les places sont limitées dans la plupart des ateliers. Certaines pièces complémentaires peuvent vous être demandées, par exemple un certificat médical.

Il existe plusieurs types d'adhésion : 17€ adultes, 13€ demandeurs d'emploi (sur justificatif), 13€ mineurs et 26€ familles (à partir de 2 personnes vivant ensemble). A compter du 1^{er} mars, une réduction de 5€ sera appliquée sur l'adhésion. Selon le Quotient Familial (QF) CAF, une réduction est appliquée par personne :

QF CAF	< 400	de 401 à 800	de 801 à 1199
réduction	15 €	10 €	5 €

Aucun remboursement ne sera fait en cas d'absence de l'intervenant-e ou de vous-même. Seules les absences liées à un motif médical qui entraîne plus d'un mois d'absence pourront entraîner un remboursement sur présentation d'un certificat médical.

La totalité du règlement est demandée dès l'inscription. Vous pouvez utiliser différents modes de paiement : espèces, chèque-vacances et/ou coupons-sport ANCV, chèque sport et bien-être (Actobi), ou chèque bancaire (de 1 à 10 maximum).

Seul le secrétariat de la MPT est en mesure de gérer et traiter votre dossier d'inscription – l'intervenant-e gère l'animation de son atelier.

Associativement vôtre,

La Maison Pour Tous

En m'inscrivant et en signant ce règlement intérieur, je m'engage à respecter les valeurs portées par l'association et son fonctionnement.

Signature de l'adhérent(s) / du responsable légal :